NATIONS UNIES **E**

Conseil économique et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/ICEF/1994/3/Corr.1
4 mai 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE
Conseil d'administration
Session annuelle de 1994
2-6 mai 1994

POUR SUITE À DONNER

PLAN À MOYEN TERME POUR LA PÉRIODE 1994-1997

Rectificatif

Chapitre VIII, section G. Recommandation, paragraphe 331

Le paragraphe 331 doit se lire comme suit :

331. Le Directeur général recommande au Conseil d'administration d'approuver la recommandation suivante :

Le Conseil d'administration

1. Approuve les objectifs de programme fixés pour l'organisation qui sont décrits dans le plan à moyen terme pour la période 1994-1997 (E/ICEF/1994/3);

2. Approuve le plan à moyen terme à titre de cadre prévisionnel pour la période 1994-1997 (résumé dans le tableau 7), y compris la préparation d'un budget d'un montant maximum de 820 millions de dollars au titre des dépenses afférentes aux programmes à imputer sur la masse commune des ressources, devant être soumis au Conseil à sa session de 1995 (voir tableau 6, rubrique 5). Ledit montant est fixé sous réserve que des ressources soient disponibles et que les prévisions de recettes et de dépenses figurant dans le présent plan demeurent valables.

94-20469 (F) 040594 040594